



territoire
d'énergie

GARD - SMEG

4, rue Bridaine

30000 Nîmes

Tél : 04 66 38 65 75

contact@territoireenergiegard.fr

www.territoireenergiegard.fr

3

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE GARDOISE

ECLAIRAGE PUBLIC



ROLE DU SYNDICAT

Le TE GARD finance et réalise des travaux d'éclairage public pour le compte de ses communes adhérentes selon différents cas :

COMMUNES AYANT LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le TE GARD finance les travaux d'extension et de renouvellement, selon les modalités exposées dans la notice de demande de subvention disponible sur le site www.territoireenergiegard.fr. La commune réalise les travaux.

Le TE GARD finance et propose de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public lorsqu'il sont coordonnés à des travaux d'enfouissement du réseau électrique sous sa maîtrise d'ouvrage.

COMMUNES AYANT TRANSFEREES LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Dans ce cas le TE GARD réalise les travaux de renouvellement, d'extension et d'enfouissement selon les modalités du tableau ci dessous.

L'objectif des travaux de renouvellement du parc d'éclairage est de diviser par au moins 4 les consommations énergétiques et de respecter les nouvelles normes environnementales.

Jean-Pierre ILLY

Chargé de mission Mobilité - Eclairage Public

Tél : 07 70 01 95 16

jeanpierre.illy@territoireenergiegard.fr



MAINTENANCE

Pour le compte des communes, nos prestataires interviennent selon les délais et degrés d'urgence pour rétablir un défaut sur l'Eclairage Public (armoires associées, points lumineux, câbles...).

OUTIL SAGA

Le but de cet outil est de permettre aux communes de signaler avec précisions l'objet de la panne (coordonnées GPS, défaut de panne) afin que le prestataire ait tous les éléments pour une intervention efficace.

CATALOGUE EP

Vous pouvez retrouver en ligne le catalogue des différents modèles d'éclairage à l'adresse suivante : <https://www.territoireenergiegard.fr/eclairage-public.html>

COMMUNES AYANT TRANSFEREE

LA MAITRISE D'OUVRAGE

- Maintenance 
- Outil SAGA 
- Catalogue 
- Financement 

ECLAIRAGE PUBLIC	Maîtrise d'Ouvrage TE GARD
Renouvellement	<p>Taux de financement : 70 %</p> <p>Plafond (selon le nombre de point lumineux)</p> <p>< 90 : 30 000 € HT</p> <p>91 à 189 : 50 000 € HT</p> <p>190 à 259 : 70 000 € HT</p> <p>260 à 379 : 100 000 € HT</p> <p>380 à 499 : 140 000 € HT</p> <p>500 ou + : 175 000 € HT</p>
Extension ou Enfouissement	<p>Taux de financement : 50 %</p> <p>Plafond : 30 000 €</p> <p>(avec plafond de l'opération inférieur à 60 000 € TTC)</p>
DEP Diagnostic d'Eclairage Public	Le DEP doit être fait avant le transfert

COMMUNES N'AYANT PAS TRANSFEREE

LA MAITRISE D'OUVRAGE

- Maintenance 
- Outil SAGA 
- Catalogue 
- Financement 

ECLAIRAGE PUBLIC	Maîtrise d'Ouvrage COMMUNES	
	TCFE au TE GARD	TCFE à la commune
Renouvellement		Taux de financement : 20 %
Extension ou Enfouissement	<p>Taux de financement : 30 %</p> <p>Plafond : 30 000 €</p>	<p>Plafonds (selon nombre d'habitants)</p> <p>2.000 à 2.999 : 30 000 €</p> <p>3.000 à 3.999 : 45 000 €</p> <p>4.000 à 7.999 : 63 000 €</p> <p>8.000 à 15.999 : 120 000 €</p> <p>20.000 à 39.999 : 200 000 €</p> <p>40.000 et + : 750.000 €</p>
DEP Diagnostic d'Eclairage Public	<p>Taux de financement : 55 % du TTC</p> <p>Plafond : 10 000 €</p>	<p>Taux de financement : 55 % du TTC</p> <p>Plafond : 10 000 €</p>